



Droit familial en france quoi

Par **dylia**, le **28/10/2010** à **19:34**

Bonjour,

moi je suis une algérien je suis marie de puis 3 ans mon mari il est en France il travail j ai jamais trouver a ça comme moi lui a demander le regroupent familiale il on vu leur maison âpre une année et depuis le jours la il a pas de réponse ni oui ni non essaye de m aider a ce que je beau demander le visa de regroupement ici en Algérie ou bien dit moi comment faire mon mari il me dit toujours c est anormale a ce que par ce que lui il est de la nationalité algérien ou bien dit moi comment faire merci

Par **mimi493**, le **28/10/2010** à **19:53**

Votre mari doit d'abord obtenir l'autorisation du regroupement familial (il doit respecter des conditions de logement et de revenus).

Ce n'est qu'une fois qu'il a cette autorisation, que vous pourrez demander le visa long séjour pour vous établir en France

Par **dylia**, le **28/10/2010** à **21:16**

oui merci mais moi je soufre de cette situation comment faire sa fait 3 ans et j attend combien encore je trouve que c est anormale dit moi a ce que il a des autre solution merci

Par **mimi493**, le **28/10/2010** à **21:20**

si ça dure depuis 3 ans, c'est que soit votre mari n'a pas les moyens financiers (salaire inférieur au SMIC) ou n'a pu trouver un logement répondant aux critères du regroupement familial, soit il ne veut pas que vous veniez.

Ce n'est pas rare, de voir un homme aller se marier au pays, laisser la femme là-bas, en allant la voir de temps en temps, tout en ayant sa propre vie en France, avec une autre femme en concubinage, voire des enfants

Par **dylia**, le **28/10/2010** à **21:34**

non lui il travaille comme chauffeur de camion c'est un type qui est bien il a une maison il paye le loyer mais pour la maison c'est vrai il est petit d'après tout ce que je vois par internet une cuisine un salon une chambre avec douche et toilette mais d'après lui ni la réponse oui ni non merci

Par **mimi493**, le **28/10/2010** à **21:48**

De chez vous, vous ne pouvez rien faire.
Soit il veut que vous veniez et il se bouge, soit ...

Par **dylia**, le **28/10/2010** à **22:38**

mais à ce que il a un visa de regroupement familial ou bien un autre visa mais à ce dans 1 mois je peux faire quelque chose je te jure que j'arrive plus simple merci donne moi c'est ta idée merci

Par **dylia**, le **28/10/2010** à **22:46**

dit moi combien ça coûte le salaire inférieur de SMIC merci

Par **Clara**, le **28/10/2010** à **23:38**

Le smic est de 1343,80 euros brut, soit un net de 1055,42 euros

Par **dylia**, le **29/10/2010** à **10:55**

et pour le logement comment il font et mon mari il n'a pas une maison sociale mais il a une maison il paye le loyer et ça coûte cher merci

Par **dylia**, le **30/10/2010** à **11:41**

la sœur de mon mari elle a de la nationalité France à ce que mon mari il beau faire aussi la nationalité puis que il vit en France ou bien non merci

Par **dylia**, le **09/11/2010** à **17:14**

bonjour ma question à ce que je beau une association qui va m'inviter ou bien non merci

Par **Marion2**, le **09/11/2010** à **21:19**

"Votre mari doit d'abord obtenir l'autorisation du regroupement familial (il doit respecter des conditions de logement et de revenus).

Ce n'est qu'une fois qu'il a cette autorisation, que vous pourrez demander le visa long séjour pour vous établir en France"

mimi vous a tout expliqué. C'est à votre mari de faire les démarches nécessaires afin que vous puissiez le rejoindre en France.

De votre côté, vous ne pouvez rien faire.

Par **dylia**, le **10/11/2010** à **10:21**

maintenant lui a pris un avocat à ce que ça prend beaucoup de temps d'après mon mari il m'a dit que la j'attends un rendez-vous pour aller au tribunal à ce que la bas il vont dire pourquoi et à ce que une étape à faire ou bien non ou bien d'après toi dit moi quelle étape à faire merci

Par **dylia**, le **20/11/2010** à **18:29**

bonjour stp dit moi j'ai trouvé quelqu'un qui beau me faire permis de travailler de France et je

demande a visa ici en Algérie a ce que je trouve pas âpre a problème je beau vivre normale en France merci

Par **Marion2**, le **20/11/2010** à **23:03**

[citation]Votre mari doit d'abord obtenir l'autorisation du regroupement familial (il doit respecter des conditions de logement et de revenus).

Ce n'est qu'une fois qu'il a cette autorisation, que vous pourrez demander le visa long séjour pour vous établir en France"

[/citation]

On ne peut que vous répéter ce que mimi vous a dit.

Etes-vous sure que votre mari veut vous faire venir en France ?

Par **dylia**, le **24/11/2010** à **10:13**

bonjour stp monsieur dit moi mon mari il a aujourd'hui a roudi veau ou tribunal c est son avocat qui la demande a lui de faire cette étape dit moi a ce que ca c est vrai pour savoirs pourquoi par ce que d âpre l avocat ils ont ploque le dossier merci